

8 (2025)

1

Congrès de fondation de l'AIGF
(Association Internationale de Géographie Francophone)

*La géographie francophone au défi
du monde contemporain*

Vol. 1

Dirigé par

Dino Gavinelli et Pape Sakho

EDITORIAL

La géographie francophone au défi du monde contemporain 9
Dino Gavinelli - Pape Sakho

ACTES DU CONGRÈS DE FONDATION DE L'AIGF

RABAT, 13-15 JUIN 2023

Patrimoine et métropole: enjeux d'aménagement à Montpellier (France) 15
Régis Keerle - Laurent Viala

Patrimoine et enjeux de développement des petits centres ruraux: 31
exemple du centre d'Ighoud
Abdelilah Abdouh - Abderrahim Benali

Défis et menaces de la patrimonialisation de l'espace maritime 49
gabonais: cas des Aires Marines Protégées
Aline Joëlle Lembe Bekale

Étude de la réciprocité des territoires urbains et ruraux à travers 63
l'agriculture dans la province de l'Estuaire au Gabon
Leticia Nathalie Sello Madoungou Nzé

Transports publics et urbanisme au Grand Rabat: en quête d'une gestion équilibrée entre urbanisation et mobilité <i>Ikrame Laadssi - Mohamed Hanzaz</i>	87
Quid des marchés de l'eau dans le Ferlo sénégalais? Cas des communes de Barkedji et Dodji <i>Abdoulaye Diagne</i>	103

OTHER CONTRIBUTIONS

Interlinking Socio-Economic and Environmental Factors Driving Biodiversity Loss in Vhembe Biosphere <i>Henry Nuwarinda - Samuel Adewale Adelabu - Abel Ramoelo Olufemi Sunday Durowoju - Colbert Mutiso Jackson - Katlego Mashiane</i>	123
Asinara e la territorializzazione negata. Ovvero, come un uso improprio del linguaggio può cancellare la memoria <i>Marco Nocente - Elena dell'Agnese</i>	147
Finanziarizzazione e mercati urbani in chiave di <i>low geopolitics</i> : considerazioni sul caso Milano <i>Alberto Bortolotti - Matteo Bolocan Goldstein</i>	163

Patrimoine et métropole: enjeux d'aménagement à Montpellier (France)

*Régis Keerle*¹ - *Laurent Viala*²

¹ Université de Rennes

² Université de Montpellier

DOI: <https://doi.org/10.7358/gn-2025-001-kevi>

ABSTRACT

Heritage and the Metropolis: Management Issues in Montpellier (France)

The relationship between heritage and urban planning is examined in relation to the debate on metropolisation and how to overcome it. The process of heritage enhancement is conceived as a juxtaposition of heritage periods – ‘anté-patrimoine’, ‘néo-patrimoine’ et ‘pro-patrimoine’ – which raise different questions about urban planning depending on the nature of the mobilisation of the heritage object, the associated methods and, finally, the capacity that is claimed for it to serve objectives other than its own. Examination of the situation in Montpellier (France) leads to a new question, which the methods identified suggest: metropolising heritage or patrimonialising the metropolis?

Keywords: metropolis; urban planning; heritage; urban project; Montpellier.

Mots clés: métropole; aménagement urbain; patrimoine; projet urbain; Montpellier.

1. LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DU PATRIMOINE À L'AMÉNAGEMENT URBAIN

Dans les villes européennes, en France en l'occurrence, à Montpellier en particulier, le régime d'historicité présentiste du patrimoine (Hartog 2003), sous l'effet de la dynamique de métropolisation, exprime l'insertion active des objets patrimonialisés dans les formes contemporaines de l'aménagement urbain caractérisées par la recherche présumée d'une cohérence spatiale et territoriale dans l'action. L'on rejoint ainsi les régimes

d'authenticité proposés par Lucie K. Morisset (2009) qui disent la capacité à agir du patrimoine: les processus de patrimonialisation produisent de l'identité territoriale à la croisée du sens que prennent localement les rapports que nous entretenons au temps, à l'espace et à ce qui nous est extérieur mais qui n'est pas sans nous influencer.

Une relation dialectique vitale unit ces deux champs idéologiques – patrimonialisation et métropolisation – qui concourent à la constitution d'un bien commun recomposé, conditionné par les aléas de la rationalité économique, ceux de l'organisation politico-administrative, mais toujours ressource du lien social (Djament-Tran et San Marco 2014). Le moteur de ces deux champs idéologiques est également performatif: en maîtrise pour le premier et sur un mode quelque peu incontrôlable pour le second.

Dans quelle mesure est-il possible de rendre compte des mécanismes actuels de la participation du patrimoine à l'aménagement urbain?

La polysémie du concept de patrimoine a été étudiée par H.-P. Jeudy (1990) et F. Choay (1992). Divers auteurs ont analysé son histoire tout en multipliant les regards problématiques qui s'y rattachent: d'ailleurs, les actes des "Entretiens du patrimoine"¹ rendent encore compte de la richesse de ces réflexions, retenues ici pour leur contribution, encore actuelle, au référentiel sectoriel de l'action patrimoniale (Lestienne 2016).

Le patrimoine peut être considéré comme "l'avvers de l'aménagement" (Soucy 1996), soit la qualification attribuée à des objets à conserver, tandis que son environnement peut être soumis aux aléas du renouvellement des fonctions de et dans la ville, à condition de garder au couple aménagement/patrimoine sa dimension dialectique lorsqu'il s'agit de faire projet.

L'histoire du patrimoine dans la ville européenne, depuis la Renaissance, fait apparaître les poussées d'un processus de patrimonialisation qui se fixe socialement en France au XIX^e siècle. Au risque d'être réducteur, la lecture de ce processus se fait en renvoyant, soit à une chronologie relative à ses grandes inflexions depuis 1830, soit à des typologies thématiques ou disciplinaires, voire en mobilisant le mode banal de la collection (patrimoine architectural, religieux, militaire, industriel, naturel, etc.) que la tendance au "tout patrimoine" (Nora 1997, 12) peut expliquer. Le diagnostic d'un "abus monumental" a ainsi été établi (Loyer 2001, 187).

¹ À l'initiative du Ministère de la Culture, les "Entretiens du patrimoine" rassemblent, entre 1998 et 2013, chercheurs et professionnels. Les échanges se saisissent de questions importantes qui accompagnent les pratiques comme les politiques publiques. Après une pause de dix ans, ils reprennent en 2023 autour de la question de la restauration au XX^e siècle.

Dans ce contexte, la nécessité d'un dépassement de la classification élaborée par A. Riegl (1984, cité par Andrieux 1997) a été évoquée par R. Debray (1999), et les difficultés de l'assignation du monument dans la typologie qu'il proposait ont été explicitées: le moment de l'interprétation définit la valeur du monument. Le caractère 'historique' du monument dépend donc du regard que portent sur lui les contemporains. Cette interprétation, aujourd'hui commune, mais dont il fallait rappeler la fondation pour éviter un présentisme sans histoire, témoigne bien de la coexistence de plusieurs temps du patrimoine dans la ville (Lazzarotti 2003).

Sans remettre en cause l'utilité ou le bien-fondé de ces tentatives d'objectivation du patrimoine, leur refonte dans un nouvel alliage sémantique est proposée afin d'appréhender le rôle du patrimoine dans l'aménagement urbain (Tomas 2004²), selon la chronogenèse (Héritier 2013) d'une production montpelliéraine dont 'le cas frappant' a déjà été identifié (Salone 1999; Althabe 2001).

Trois temps du patrimoine sont ainsi distingués grâce à la construction de néologismes par dérivation préfixale: anté-patrimoine, néo-patrimoine et pro-patrimoine. Leur succession et leur simultanéité spécifient le processus de patrimonialisation tel qu'il apparaît dans l'espace des métropoles.

L'anté-patrimoine rejoint la définition des monuments historiques. Ses objets englobent ceux qui ont été édifiés avant le XIX^e siècle, auxquels s'ajoutent ceux, postérieurs, qui ont néanmoins acquis le statut de monument car la fonction symbolique y supplante clairement la fonction concrète.

Le temps du néo-patrimoine s'ouvre avec l'accélération du processus de patrimonialisation qu'a connue la France à partir de 1962, laquelle conduit à l'élargissement de la protection à l'ensemble du patrimoine bâti jusqu'alors accordée aux seuls monuments. C'est à tout l'âge industriel et à ses 'monuments' qu'il semble logique de l'étendre dans la perspective d'une temporalité de projet 'aménagiste' qui se nourrit de l'histoire comme expérience. Il comprend donc les objets patrimoniaux auxquels cette qualité est attribuée du fait de leur origine, réelle ou réputée, dans l'âge industriel. Cette qualité est également accordée à la nature qui est, bien entendu, protégée hors la ville (parcs naturels), mais aussi dans la

² Hommage à F. Tomas (1939-2003), avec lequel nous avons échangé sur ces questions, son décès ayant brutalement mis fin au premier projet d'une publication sur ce thème.

ville (sites inscrits, classés ou bénéficiant d'une autre protection), même si elle y est bien souvent réduite aux espaces verts. Mais c'est dans le temps du pro-patrimoine que la nature gagne véritablement ses galons d'objet urbain remarquable.

Prenant l'exemple du Parc Miribel-Jonage aux portes de Lyon, A. Micoud a ainsi montré en 1997 la ville "en train d'inventer une troisième manière de se redéfinir par rapport à son autre qu'est la nature" (28). Il n'est pas nécessaire de supposer une cohérence idéologique entre l'ensemble des acteurs qui produisent aujourd'hui la ville pour constater que cette manière durable d'urbaniser est alors entrée en phase avec l'âge du projet (Nicolas *et al.* 2013). La parole officielle, exprimée lors des "Entretiens du patrimoine" de janvier 2000, résumait ce troisième temps patrimonial, celui du pro-patrimoine: "il est grand temps de fabriquer, en quelque sorte, notre patrimoine plus récent" (Trautmann 2001, 411). Cette interpellation nationale a donc été devancée par des expériences locales.

2. PERPÉTUATION DU MONUMENT: LA RÉFÉRENCE ANTÉ-PATRIMONIALE COMME MOYEN DE LÉGITIMATION DU PROJET MÉTROPOLITAIN

À Montpellier, le centre-ville a longtemps été contenu dans les limites du centre historique. Seules l'affirmation de l'ambition métropolitaine, l'inscription de la ville dans son agglomération et la confirmation de son influence à l'échelle du grand territoire (l'aire d'attraction de Montpellier), parviennent à élargir son périmètre initial, condition de son renforcement.

En 1977, les élections municipales faisant de Georges Frêche le nouveau maire marquent le début du changement. Le projet qui porte la gauche socialiste au pouvoir annonce cette évolution. Les actions mises en œuvre au fil des mandats successifs confirmeront. Ainsi, sur la période, les faubourgs des XIX^e et XX^e siècles ainsi que le quartier Antigone³ (1980-2000) se greffent au centre historique. Celui-ci accueille les nombreux témoignages d'un riche passé (*Fig. 1*): les vestiges de l'enceinte

³ Le quartier Antigone [O] est l'opération urbaine phare de la municipalité socialiste fraîchement élue. Lancée peu de temps après les élections, elle inaugure dans les faits l'entreprise d'extension de la ville à l'est du centre historique, vers la mer, et dans l'esprit s'affiche comme le geste par lequel Montpellier ancre désormais son existence dans la

fortifiée (la tour de la Babote [B], la tour des Pins [A]), la place Royale du Peyrou [C] et sa porte, les hôtels particuliers des XVII^e et XVIII^e siècles (Varennes, Baschy du Cayla, Richer de Belleval, Sabatier d'Espeyran), les édifices culturels (vestiges de l'église Notre-Dame des Tables [I], couvent des Ursulines [D], Mikvé médiéval [I]), les équipements culturels (Opéra Comédie [E], Musée Fabre [F]), les places (Comédie [G], Saint-Côme, La Canourgue [H]), les fontaines du XVIII^e siècle (Trois Grâces, États du Languedoc), les apports du XIX^e siècle bourgeois (palais de justice [K], gare [J], église Sainte-Anne [L]), etc.



*Figure 1. – Le centre historique de Montpellier.
Localisation des principaux éléments de patrimoine.
Source: capture d'écran des auteurs sur Google Earth (2025).*

En 2001, la création de Montpellier agglomération ne se réduit pas à la simple actualisation du périmètre institutionnel de l'intercommunalité. Un territoire s'invente au travers de la promotion de Montpellier comme grande ville (Volle *et al.* 2010). Un centre digne de ce nouveau territoire de référence doit pouvoir exister. Les velléités métropolitaines restent discrètes, mais structurent la démarche qui, avec l'aide de la loi de

grande histoire. L'architecte (R. Bofill), le savant (R. Dugrand, professeur d'université géographe, 1^{er} adjoint) et le politique (Georges Frêche, maire) en ont ainsi convenu.

Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles (MAPTAM 2014), permettra d’afficher, sur un mode somme toute trompeur⁴, une ligne métropolitaine. L’impact de cette agglomération sur le grand territoire, que traduit son aire d’attraction (Fig. 2), est lui bien réel.

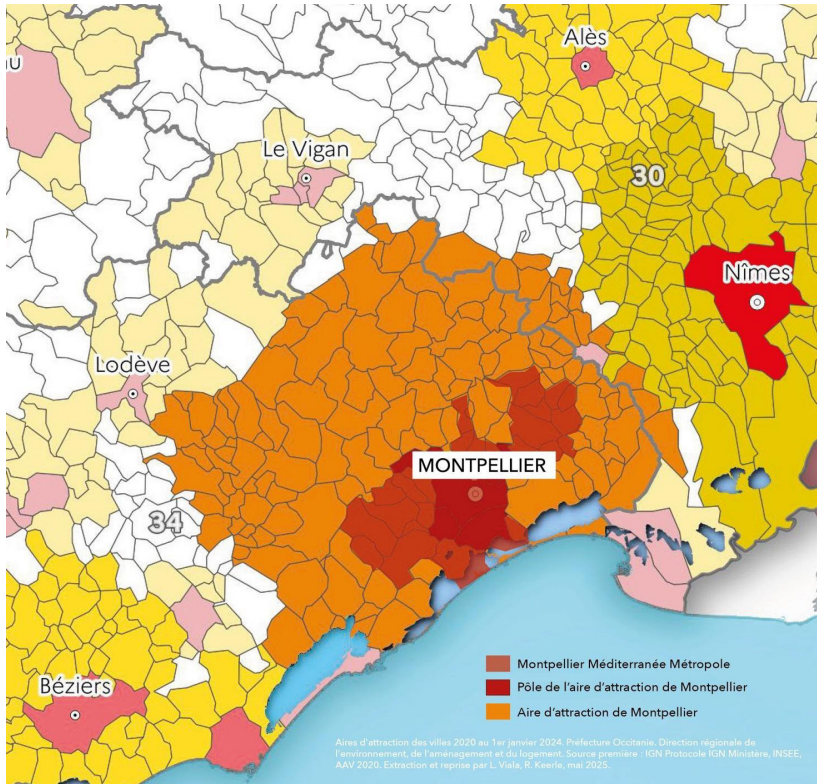


Figure 2. – Le territoire métropolitain (Montpellier Méditerranée Métropole) dans l'aire d'attraction de Montpellier.

Source: élaboration des auteurs.

⁴ Pour la bonne compréhension de la référence métropolitaine, il faut considérer tout à la fois l'enthousiasme bien souvent surjoué des grandes villes françaises cherchant à ancrer leurs destinées dans des mondes parfois hors d'atteinte, et le cadre institutionnel français ayant conduit à inventer la métropole comme ultime expression de l'intercommunalité.

Trois modalités disent la prise en compte de cet héritage par l'aménagement urbain.

Les actions et les opérations d'aménagement peuvent d'abord être réglées sur la protection et la mise en valeur de l'ensemble du tissu ancien: le centre historique est perçu comme un ensemble patrimonial de premier ordre dont la forme mérite d'être préservée. Ensuite, l'action de restauration et de valorisation peut porter sur des objets isolés dont le charisme historique conditionne l'acte aménageur, comme dans le cas de l'ensemble monumental du Peyrou qui repose sur trois œuvres: la promenade devenue place Royale hors de la ville, la porte d'apparat et l'aqueduc amenant l'eau de la source karstique du Lez. Enfin, certains de ces objets bénéficient d'une réaffectation, d'un redimensionnement, et participent du renouvellement urbain. C'est le cas du musée Fabre, construit en 1826, pièce tardive mais importante du centre historique.

Le projet urbain de Montpellier a progressivement aidé la ville à acquérir ses galons de métropole, avant et au-delà du titre reçu avec la loi MAPTAM. Cet appui s'est manifesté notamment dans le programme pour le centre-ville – Mission Grand Cœur (depuis 2002) – qui se révèle être un moyen de rendre visible l'action qui y est menée: donner une cohérence à ce qui ne semblait pas en avoir. L'opération de réaménagement du musée Fabre (2007) en participe. Trop à l'étroit dans son organisation initiale, ne pouvant prétendre répondre aux attentes de la métropole, sa préservation s'accompagne d'une restructuration extension qui assoit son statut de grand équipement. La centralité acquise au fil des ans en est sortie renforcée. L'objet anté-patrimonial est confirmé dans sa place et dans sa fonction. Sa dynamisation – transcendant la simple mise en valeur – sert la formation et l'ordonnancement d'un centre de métropole dont deux des caractéristiques principales sont la présence d'un patrimoine de qualité et l'accueil de grands équipements⁵. Telle est la première modalité.

Par ailleurs, l'objet patrimonial peut conserver sa configuration et monter en puissance sur la base de sa valeur intrinsèque. En l'occurrence, la composition magistrale orchestrée au Peyrou bénéficie en permanence d'opérations de restauration et de mise en valeur permettant à la ville de présenter à ses habitants, mais aussi 'au monde', une œuvre de

⁵ Outre le musée Fabre, citons au titre du réinvestissement de l'ancien le couvent des Ursulines devenant Agora Cité internationale de la danse, et au titre un renouveau le Corum Palais des congrès – Opéra Berlioz. Le réseau de tramway enserre de plusieurs de ses lignes le centre historique.

grande qualité. La dimension notable de ce cas de figure repose sur ce seul constat, si l'on veut bien accorder une haute valeur à la définition de l'opération d'aménagement qui vise, notamment, la mise en valeur du patrimoine. Car c'est à ces monuments, seuls vecteurs de continuité, que les centres anciens, longtemps victimes de la rénovation, doivent leur maintien. Engagé en 2002, la restauration de la porte du Peyrou contribue à l'amélioration de l'ensemble de la composition. De la même façon, la conservation et la valorisation des hôtels particuliers, fontaines, éléments de la statuaire, etc. sont autant d'efforts déployés pour faire parler la ville à haute voix. Les pierres racontent les grands moments de Montpellier depuis les origines, au tournant des X^e et XI^e siècles, jusqu'au développement de la viticulture au XIX^e siècle et à la métamorphose urbaine qui y est associée. L'objet anté-patrimonial – temps révolu inscrit dans l'espace – est valorisé pour éclairer l'avenir de la ville à la lumière d'enseignements passés, mais dont la résonance *raisonne* encore. Ce surcroît d'attention met les monuments de la ville sur un piédestal et les propulse sur le devant de la scène métropolitaine pour témoigner d'instantanés mémorables et dire qu'il n'y a pas de hasard: l'histoire, médiatisée par des objets patrimoniaux exceptionnels, justifie le rayonnement auquel la ville prétend. La deuxième modalité repose sur ce principe. À la manœuvre, nous trouvons les élus qui ont acté ce choix, d'abord principalement pour la ville centre de l'agglomération, ensuite, plus récemment avec l'avènement de la métropole (2014) à l'échelle de celle-ci. Les services techniques des communes et désormais de la métropole prennent le relais dans le dialogue parfois indispensable avec les services de l'État, notamment.

Enfin, la place Royale du Peyrou n'est pas qu'un objet isolé attestant d'un moment fort de la ville. Ce monument s'impose à l'aménageur et à ses velléités. En effet, deux Édits royaux de 1775 et 1779 limitent toujours la hauteur des constructions sur le paysage environnant. Certaines perspectives visuelles sont préservées. Cette place reste donc le point le plus haut de la ville et veille sur sa forme originelle. La modalité précédente demandait aux monuments de rendre compte de la ville historique alors qu'ici l'ensemble de son tissu est concerné et doit être préservé. Avec le rappel de la forme de la ville des origines et sa pérennisation, n'est-il pas question d'évoquer les prédispositions de Montpellier à être une métropole en revenant sur les expériences antérieures les plus significatives de sa capacité à concurrencer d'autres villes? Le passé médiéval (XII^e et XIII^e siècles) de Montpellier offre le premier exemple. Deuxième ville du Royaume, elle jouit alors d'un rare prestige.

Un rayonnement intellectuel considérable s'y conjugue avec un commerce actif et une renommée internationale comme place bancaire [...]. Montpellier [...] n'est pas la ville champignon de parvenus ambitieux. Bien au contraire, la mise en place des structures spatiales primitives [...] s'analyse à partir d'un projet urbain volontaire et puissant, conçu par l'un des lignages les plus prestigieux de la France méridionale et doué d'une clairvoyance politique hors du commun. (Fabre *et al.* 1992, 260)

La ville des XVII^e et XVIII^e siècles, devenant capitale provinciale fournit un deuxième exemple. L'objet anté-patrimonial est transcendé: la ville devient monument car il s'agit de rappeler à la mémoire la forme de la ville à ses origines, celle de la ville historique, de la ville qui a déjà tenu les premiers rôles. En rappelant cette antériorité par la préservation de la forme de la ville (patrimoine), en travaillant effectivement pour ce maintien (aménagement), l'argument au cœur de cette troisième modalité plaide en faveur du retour de la métropole.

Cette aspiration gagne en évidence avec l'intronisation du néo-patrimoine, mieux à même de contribuer au projet métropolitain. Les conditions et modalités offertes à cette perspective restent les mêmes. Tout juste bénéficient-elles d'une évolution des représentations que la société parvient à se faire progressivement d'une série d'objets reçus en héritage. Les valeurs se révèlent avec la connaissance et l'épaississement du sens donné à toute part de la ville bâtie. Initié par le Ministère de la Culture en 1999, le label patrimoine du XX^e siècle, devenu Architecture contemporaine remarquable avec la loi du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, a aidé en ce sens.

3. ACTUALISATION DE L'EXISTANT NON MONUMENTAL: LE NÉO-PATRIMOINE, LEVIER DE LA CONSTRUCTION SPATIALE ET TERRITORIALE DE LA MÉTROPOLE

La troisième modalité répertoriée dans l'anté-patrimoine parlait de la permanence de la forme originelle de la ville, de la spécificité de son allure: il s'agissait là plus d'une appréciation générale que de la référence à un descriptif précis de la forme urbaine. L'inauguration du néo-patrimoine permet de dépasser cette impression en abordant la ville historique, la ville monument, par son tissu. Au-delà des monuments, la totalité du bâti est réputée de valeur suffisante pour que son évolution soit sérieusement encadrée. Le secteur sauvegardé, son plan de sauvegarde et

de mise en valeur, approuvé en 1977, traitent le centre ancien. Les faubourgs ne bénéficient pas explicitement d'un régime exorbitant du droit commun; des études seront pourtant engagées afin de produire un Plan Local d'Urbanisme plus qualitatif disposé à garantir le maintien de leurs formes originelles. Concernant l'amélioration de l'habitat, le traitement des façades, l'aménagement des espaces publics, la municipalité a très tôt étendu les procédures (notamment les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat⁶) inaugurées en secteur sauvegardé (exemplarité de l'O.P.A.H. Sainte-Anne achevée en 1995) aux faubourgs (O.P.A.H. Boutonnet/Beaux-Arts achevée en 2005). Avec le néo-patrimoine, l'aménagement urbain travaille à la compatibilité d'un centre historique vivant (habité) avec la préservation et la mise en valeur d'un ensemble remarquable ne connaissant pas les travers de la muséification. Cette première modalité rejoint la précédente lorsqu'il s'agit de comprendre sa place dans la construction spatiale et territoriale de la métropole.

Le néo-patrimoine prend aussi corps dans des objets isolés. L'îlot de l'ancien hôpital général, fondé en 1678, et des cliniques Saint Charles construites en 1932, est situé en limite nord-ouest du centre historique. Sur ce site, l'activité hospitalière, bénéficiant d'une restructuration d'ensemble du secteur au nord du territoire communal, n'est pas maintenue. Conservant l'essentiel du bâti existant – le site est depuis en secteur sauvegardé et les bâtiments sont soit classés au titre des Monuments historiques, soit inscrits à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques –, le projet a permis, après réhabilitation, la réalisation d'un programme de logements, services, bureaux, commerces, et l'accueil d'unités délocalisées de l'Université Paul-Valéry Montpellier III (Miossec 2019). Ce cas de figure montre clairement comment l'aménagement et l'urbanisme intègrent le patrimoine dans leurs démarches – un pôle structurant s'organise au nord du centre historique – et s'appuient sur lui pour réaliser une opération à forte valeur ajoutée (programme immobilier de grand standing et présence de l'université). Le caractère historique de l'hôpital général accompagne le retour de la faculté des lettres en centre-ville. Si les cliniques constituent l'un des premiers exemples européens de 'l'hôpital bloc' et de l'application des théories modernes de l'architecture, et permettent, par la réhabilitation du bâtiment hérité, un programme

⁶ "Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat ont pour objet la réhabilitation du parc immobilier bâti. Elles tendent à améliorer l'offre de logements, en particulier locatifs, ainsi qu'à maintenir ou à développer les services de voisinage" (art. L303-1 du Code de la construction et de l'habitation).

immobilier de grand standing, leurs hautes qualités patrimoniales voisinent mal avec le choix 'économique', opéré par les acteurs, d'adjonction de nouveaux bâtiments (immeuble de logements avec services en rez-de-chaussée) immédiatement à leur contact. Avec le néo-patrimoine, l'aménagement urbain s'approprie des objets témoins, acteurs ou simplement caractéristiques d'un mode d'organisation professionnel ou relatif à la vie quotidienne, d'une activité économique, voire d'un enjeu technique ou technologique révolus. En déshérence, ces objets reçoivent une nouvelle mission bien souvent en accord avec les besoins métropolitains et donc parfois au risque de leur dénaturation.

D'abord réduite aux productions humaines, l'expression du néo-patrimoine sollicite ensuite l'ordre naturel. À Montpellier, l'urbanisation tardive de l'est du territoire communal a épargné de vastes espaces de nature qui sont aujourd'hui reçus en héritage. Le développement urbain, relancé avec la croissance urbaine que la ville a connue au début des années 1980, réclame de considérer le Lez, cours d'eau longtemps laissé à l'abandon qui a constitué un frein au développement de la commune. Véritable barrière, il a laissé aux portes du centre-ville (centre historique) de vastes étendues disponibles alors que l'urbanisation se concentrait à l'ouest et au nord-ouest du territoire. L'opération Polygone, lancée à la fin des années 1960, a constitué un premier pas dans sa direction. Il a toutefois fallu attendre le changement de municipalité en 1977 pour que ce fleuve méditerranéen, peu attrayant et hostile, soit placé au cœur d'un véritable projet urbain se donnant à l'époque pour ambition de rééquilibrer le développement de la ville à l'est. Il était question d'amener le centre-ville jusqu'à ses berges avant de l'enjamber pour organiser les futurs quartiers du secteur d'aménagement Port Marianne.

Seule la réintégration du Lez à la ville intéresse le néo-patrimoine. J.-P. Volle (2002) a décrit la métamorphose du fleuve depuis son abandon, lorsqu'il était frontière et danger potentiel, jusqu'à sa reconquête. Condition d'une ambition urbaine avouée – le projet Port Marianne couvrant plusieurs centaines d'hectares –, le Lez devait être réapproprié par la ville et par ses habitants. Il a fallu l'approprié (inondations), l'aménager (Lez urbain et Lez vert), l'exploiter intelligemment (ressource en eau potable à sa source), le respecter (entretenir, protéger et valoriser ses berges). C'est à ce prix que Port Marianne a pris forme avec la réalisation du bassin Jacques Cœur (un temps futur port) comme point d'orgue du projet. Il restait à regagner la navigabilité du fleuve jusqu'à la dernière commune située plus en aval (ex port romain) avant celle de son embouchure maritime. Ce travail sur le Lez rejoint les impératifs contemporains

de production de l'espace urbain, mais il dit surtout le désir d'affirmer la réalité actuelle et à venir de Montpellier en sollicitant efficacement sa dimension symbolique, à savoir le passé maritime et commercial prestigieux acquis grâce à ce fleuve. La réappropriation du Lez par la ville (patrimoine), la marque urbaine de son aménagement, mais aussi le maintien par endroits de son aspect naturel, forment une troisième modalité. Avec le néo-patrimoine, l'objet de nature, hier symbole de prospérité et, il y a peu encore, banal, peu amène, non intégré à la ville, une fois revisité par l'aménagement urbain, devient un élément indispensable de l'ancrage et de la structuration spatiale et territoriale de la métropole.

Référencer l'ordre naturel dans le néo-patrimoine est ambigu car certaines de ses manifestations relèvent du pro-patrimoine. Le patrimoine végétal que la ville de Montpellier avoue constituer renvoie non seulement aux berges du Lez, mais aussi aux espaces nouvellement créés, comme Parc Marianne à l'est, Parc Malbosc à l'ouest, ou à tout autre projet (le grand parc de Lunaret par exemple).

4. INTÉGRATION DANS L'INSTANT DE L'ORDRE PRO-PATRIMONIAL POUR ASSEOIR LA DESTINÉE MÉTROPOLITAINE: DÉCIDER DE LA NATURE ET DU SENS DE CE QUI EST TRANSMIS

Le secteur d'aménagement Port Marianne livre deux cas de figure remarquables – relatifs à l'urbanisation nouvelle – impliquant eux aussi l'ordre naturel.

D'abord, à l'origine, son schéma directeur de paysage, peu connu, offre une cohérence à ce vaste territoire qui accueille plusieurs quartiers. Dans l'annonce, la qualité de l'environnement prime et l'homogénéité de la ville sur l'est de la commune devient le leitmotiv de la municipalité. La conception de liaisons végétales continues – par le traitement des grands espaces publics et la préservation du paysage existant – traduit ces exigences.

Ensuite, le quartier des Jardins de la Lironde – inscrit sur la rive gauche du Lez dans la continuité de l'axe d'Antigone, vers l'est – propose, à l'initiative de Christian de Portzamparc lauréat du concours, un mode de vie aux portes du centre-ville organisé autour d'une dizaine d'îlots noyés au cœur d'un site naturel de 38 hectares (1991-2012).

Le caractère remarquable de ces cas de figure ne tient pas à la nature de l'offre urbaine caractérisée par des réalisations peu denses, mais à la

volonté de marquer fortement l'espace. Ici, dans le détail avec ce quartier comme dans les grandes lignes avec la réalisation et l'application d'un schéma directeur de paysage à l'échelle de Port Marianne, l'affirmation méditerranéenne est avant tout portée par la végétation, dans sa composition comme dans le choix des espèces. L'aménagement (paysager) produit le patrimoine.

Autre cas de figure exemplaire, le quartier Jacques Cœur et son port, rappel de la référence méditerranéenne, évocation dans l'ordre du symbolique du passé maritime de Montpellier qui prend donc corps dans le bassin creusé: entre le Port Juvénal (forme patrimoniale à forte valeur symbolique aujourd'hui disparue) et le bassin (la mare) Jacques Cœur, l'histoire devait se poursuivre avant que le décès en 2010 de son promoteur (Georges Frêche) ne précipite l'abandon du projet (la part de réel non aboutie).

Les opérations de renouvellement urbain sont aussi sollicitées.

Sans doute par la caricature, Antigone exprime ce qui a été dit jusqu'ici par les cas de figure du pro-patrimoine: à elle seule, la forme architecturale et urbaine produite parle de la ville en citant l'histoire, la grande. Le dessin au sol, qu'un regard aérien identifiera, participe aussi activement à cette patrimonialisation de la forme de la ville à moins qu'elle ne se perde dans une représentation patrimoniale qui, de façon trompeuse, performerait sur le plan de l'identité territoriale et de la mémoire collective, voire ne performerait pas du tout.

Dans ces cas de figure remarquables de l'association du pro-patrimoine et de l'aménagement, une idée domine: la patrimonialisation de la forme produite c'est-à-dire la production d'une forme porteuse d'un sens, d'une histoire à poursuivre ou à l'ombre de laquelle vivre, d'une idée à transmettre, d'une continuité à affirmer. Ce sens, cette histoire, cette idée, cette continuité en appellent à la grande et à la petite histoire (celle de Montpellier en l'occurrence): un discours est produit, il s'incarne dans une forme et soutient l'avenir métropolitain de la ville. De cette idée, trois modalités émergent: la patrimonialisation de la forme repose sur une geste architecturale et urbanistique comme à Antigone, ou paysagère comme à Port Marianne.

Envisagé sous l'angle du schème herméneutique, le cas de Montpellier n'est pas isolé, au moins en France, sinon dans une partie de l'Europe. Le traitement du patrimoine s'avère spécifique dans les villes et leurs agglomérations devenant métropoles institutionnellement (comme en France) et/ou aspirant au rang de métropole (au sens économique du terme). Se dessine ainsi un patrimoine "métropolisé" (Ion et Micoud

1993). Le patrimoine supporte le sceau de la métropole qui en fait une question d'aménagement. De ce fait, le patrimoine (de *pater*, père) devient matrimoine (du latin *mater*, mère): réduit à l'anté-patrimoine, une forme supérieure de dépendance l'emportait (l'État, la Nation, les grands ordres, etc.), alors qu'actualisé (néo et pro-patrimoine), il dit la souveraineté de la métropole dans l'organisation de son territoire et la prise en main de sa destinée.

Si l'émergence d'un modèle de patrimoine métropolisé est diagnostiquée, la trajectoire historique des villes ne peut être ignorée et les objets patrimoniaux ne peuvent se réduire à des prétextes; ils sont aussi des éléments dont la singularité participe de l'identité de chacune des métropoles. Cette remarque témoigne d'une posture géographique – appliquée ici à la problématique aménagement/patrimoine – qui fait de chaque ville un espace de référence distinct de tout autre. Plus encore, l'idée d'une patrimonialisation de la métropole peut désormais être esquissée avec le changement actuel du paradigme territorial (Grondeau 2022). Le mythe de la métropole comme moteur bienfaisant du développement équilibré des territoires étant dénoncé, s'ouvre la voie au recours légitime à la question patrimoniale comme moyen de raisonner le territoire. Ainsi, dans la version de la métropolisation, appréhendée ici par l'exhaussement patrimonial, l'établissement humain métropolitain se calque sur la trame historique et épouse le milieu géographique (Berdoulay 2013)⁷. L'anté, le néo et le pro-patrimoine mobilisent l'une et l'autre pour donner corps à la métropole française. À Montpellier, l'obtention au bénéfice de la métropole (intercommunalié) du label *Ville et Pays d'Art et d'Histoire* (2019) pose question: une telle étiquette vaut-elle patrimonialisation de la métropole ou constitue-t-elle la dernière manifestation d'une raison métropolisante (Viala et Blasco 2024)?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Althabe, G. 1990. "Production des patrimoines urbains". Dans *Patrimoines en folie*, dirigé par H.-P. Jeudy, 269-273. Paris: Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Andrieux, J.-Y. 1997. *Patrimoine et histoire*. Paris: Belin.

⁷ Chacune des modalités relève ce recours historique et cette attention au milieu entendu à la fois comme contrainte naturelle et ressource identitaire.

- Berdoulay, V., et O. Soubeyran. 2013. "Sens et rôle du patrimoine naturel à l'heure de l'aménagement durable et du changement climatique". *L'Espace géographique* 4: 370-380.
<https://doi.org/10.3917/eg.424.0370>
- Choay, F. 1992. *L'allégorie du patrimoine*. Paris: Éditions du Seuil.
- Debray, R., dir. 1999. *L'abus monumental*. Paris: Fayard - Éditions du patrimoine.
- Djament-Tran, G., et Ph. San Marco, dir. 2014. *La métropolisation de la culture et du patrimoine*. Paris: Éditions Le Manuscrit.
- Fabre, G., et T. Lochard. 1992. *Montpellier, la ville médiévale*. Paris: Imprimerie Nationale.
- Grondeau, A. 2022. *Alter-métropolisation. Une autre vi(ll)e est possible*. Aix-en-Provence: La Lune sur le Toit.
- Hartog, F. 2003. *Régimes d'historicité. Présentisme et expérience du temps*. Paris: Éditions du Seuil.
- Héritier, S. 2013. "Le patrimoine comme chronogénèse. Réflexions sur l'espace et le temps". *Annales de Géographie* 689: 3-23.
<https://doi.org/10.3917/ag.689.0003>
- Ion, J., et A. Micoud. 1993. "Parler de la ville ou la 'métropoliser'?" Dans *Métropoles en déséquilibre?*, dirigé par J.-P. Lacaze, 29-43. Paris: Economica.
- Jeudy, H.-P., dir. 1990. *Patrimoines en folie*. Paris: Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Lazzarotti, O. 2003. "Patrimoine". Dans *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, dirigé par J. Lévy et M. Lussault, 692-693. Paris: Belin.
- Lestienne, C. 2016. "Les 'Entretiens du patrimoine' (1988-2001) ou la 'grand-messe' des professionnels du patrimoine". *In Situ* 30.
<https://doi.org/10.4000/insitu.13582>
- Loyer, F., dir. 2001. *Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe*. Paris: Fayard - Éditions du patrimoine.
- Micoud, A. 1997. "Les balbutiements du génie écologique: réflexions à partir de deux exemples-documents". *Les Annales de la recherche urbaine* 74: 21-30.
https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1997_num_74_1_3116
- Miossec, J.-M. 2019. *Opération Saint-Charles: gouvernances universitaire et urbaine en action. L'Université Paul-Valéry dans les locaux réhabilités de l'Hôpital général de Montpellier*. Paris: L'Harmattan.
- Morisset, L.K. 2009. *Des régimes d'authenticité: essai sur la mémoire patrimoniale*. Rennes - Québec: Presses Universitaires de Rennes - Presses de l'Université du Québec.
- Nicolas, A., et T. Zanetti. 2013. "Patrimoine et projet urbain: produire et valoriser la localité à Saint-Étienne, Nantes et Clermont-Ferrand". *Espaces et sociétés* 152-153: 181-195.
<https://doi.org/10.3917/esp.152.0181>

- Nora, P., dir. 1997. *Science et conscience du patrimoine*. Paris: Fayard - Éditions du patrimoine.
- Riegl, A. 1984. *Le culte moderne des monuments: son essence et sa genèse*. Paris: Éditions du Seuil [trad. fr. D. Wiczorek].
- Salone, C. 1999. *Il territorio negoziato. Strategie, coalizioni e 'patti' nelle politiche territoriali*. Firenze: Alinea.
- Soucy, C. 1996. "Le patrimoine, ou l'avversaire de l'aménagement?". *Les Annales de la recherche urbaine* 72: 145-153.
https://www.persee.fr/doc/ar_u_0180-930x_1996_num_72_1_1990
- Tomas, F. 2004. "Les temporalités du patrimoine et de l'aménagement urbain". *Géocarrefour* 79 (3).
<https://doi.org/10.4000/geocarrefour.722>
- Trautmann, C. 2001. "Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe". Dans *Ville d'hier, ville d'aujourd'hui en Europe*, dirigé par F. Loyer, 407-420. Paris: Fayard.
- Viala, L., et F. Blasco. 2024. *Métropole et aménagement. Montpellier face à son intégration territoriale*. Paris: Éditions Autrement.
- Volle, J.-P. 2002. "Montpellier, acondicionar el río Lez. Un proyecto para la ciudad". En *Ríos y ciudades*, coordinado por P. de la Cal y F. Pellicer, 113-134. Zaragoza: Institución Fernando el Católico (C.S.I.C.) - Excma. Diputación de Zaragoza.
- Volle, J.-P., L. Viala, E. Négrier, et C. Bernié-Boissard. 2010. *Montpellier: la ville inventée*. Marseille: Parenthèses.

Copyright (©) 2025 Régis Keerle, Laurent Viala

Editorial format and graphical layout: copyright (©) LED Edizioni Universitarie



This work is licensed under a Creative Commons

Attribution-NonCommercial-NoDerivatives – 4.0 International License

How to cite this paper:

Keerle, R., et L. Viala. 2025. "Patrimoine et métropole: enjeux d'aménagement à Montpellier (France)". *Geography Notebooks / Quaderni di Geografia / Cahiers de Géographie / Cuadernos de Geografía* 8 (1): 15-30. <https://doi.org/10.7358/gn-2025-001-kevi>